

**Objet demande
d'ouverture de débit
de boissons**

N° 2025.004

**Morcenx-la-Nouvelle,
le 27 janvier 2025**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L.2212-2 alinéas 1, 2 et 3
Vu le code des débits de boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L.1er, L.48 et L.49

Considérant la demande formulée par l'association Philatélique et Multi collections de Morcenx-la-Nouvelle d'installer un débit de boissons temporaires à l'occasion de la Bourse multi Collections le samedi 22 mars 2025 à la salle Jean Jaurès à Morcenx-La-Nouvelle

A R R E T E

Art 1 : l'association Philatélique et Multi collections demeurant à MORCENX-LA-NOUVELLE, 2 place Léo Bouyssou est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le samedi 22 mars 2025 de 09 h 30 à 17 h 00 à de la Bourse multi collections située salle Jean Jaurès a Morcenx-la-Nouvelle

Art 2 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 1 défini par l'article 1er du Code des débits de boissons

Art 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

Art 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Messieurs les Policiers Municipaux, sont
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Le Maire,

Paul CARRERE



Copie : Gendarmerie,
Affichage, Chrono,
PM, Services Techniques,
Association